



Municipalité de Saint-Zacharie
735, 15^e rue
Saint-Zacharie
G0M 2C0

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, Brigitte Larivière, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté les règlements :

#03-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NO. 06-2007 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE SITUÉE À L'EST DE L'INTERSECTION ENTRE LA 15^e RUE ET DE LA 15^e AVENUE (SECTEUR DE L'ÉGLISE PAROISSIALE) À MÊME UNE PARTIE D'UNE AFFECTATION RÉSIDENIELLE ET COMMERCIALE SITUÉE ENTRE LADITE AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE ET LA 15^e AVENUE.

ET

#04-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08-2007 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE 16-P À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE ET HABITATION 17-CH POUR Y INTÉGRER LE LOT 5 571 796 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la MRC des Etchemins lors de la session régulière tenue le mercredi **12 avril 2023**, et ce conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, et qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

Le certificat de conformité en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été délivré par la MRC des Etchemins, le 17 avril. Les règlements ci-avant mentionnés entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 17 avril 2023.

L'avis public de l'entrée en vigueur a été affiché, à l'Église, à l'hôtel de ville (bureau municipal) et sur le site internet le 26 avril 2023 entre 12h30 à 13h30 et sera publié dans l'Écho des Sommets du mois de mai 2023.

Donné à St-Zacharie, ce 26^e jour d'avril 2023

Brigitte

Brigitte Larivière, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Brigitte Larivière, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à St-Zacharie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'hôtel de ville (bureau municipal), à l'Église, sur le site internet et l'avis paraîtra dans l'Écho des Sommets de mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour d'avril 2023

Signé : *Brigitte*

Brigitte Larivière, directrice générale et greff. -trés.